

LES BOUCLES DE L'EACCD – 1^{er} avril 2023 - BEAULON

REGLEMENT

Organisation :

L'EACCD organise la course « Les boucles de l'EACCD » le samedi 1^{er} Avril 2023 à Beaulon (03).

Programme et tarifs :

4 courses sont au programme :

5 km (nés en 2007 et avant) – départ à 15h00 – 10 € pour les licenciés FFA (12 € pour les non-licenciés)

10 km (nés en 2007 et avant) – départ à 16h00 – 12 € pour les licenciés FFA (14 € pour les non-licenciés)

1 km (Poussins, nés en 2012 et 2013) – départ à 14h15 - gratuit

2 km (BE et MI, nés en 2008, 2009, 2010 et 2011) – départ à 14h30 – gratuit

Les courses de 5 km et 10 km sont homologuées par la FFA et qualificatives pour les championnats de France.

Remboursement intégral en cas d'annulation.

Départ / Arrivée :

Le départ et l'arrivée auront lieu aux abords du gymnase Marcel Briat à Beaulon (03).

Parcours :

Le parcours s'effectue entièrement sur route. Les concurrents doivent se conformer aux prescriptions du code de la route (notamment maintien sur le côté droit de la chaussée).

Sécurité :

Le dispositif de sécurité est assuré par les signaleurs de l'organisation et les secouristes de l'UNASS.

Ravitaillement :

Un ravitaillement commun sera disponible à l'arrivée des 2 courses.

Un ravitaillement supplémentaire sera installé sur le parcours du 10 km.

Droit à l'image :

Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports.

Participation :

L'épreuve est ouverte aux licencié(e)s et aux non licencié(e)s. Chaque participant doit être en possession :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au 1^{er} avril 2023, ou de sa copie.

Pour les mineurs non-licenciés, questionnaire de santé « mineurs » rempli, daté et signé, disponible sur le site de l'EACCD.

Inscription :

Inscription possible en ligne pour le 5 km et le 10 km à partir du 01/02/2023 sur le site de l'EACCD, avec paiement en ligne.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 31/03/2023. Le bulletin d'inscription accompagné éventuellement du certificat médical ainsi que le règlement (par chèque à l'ordre de EACCD) doivent être adressés à Bernard CHAPON, 105 rue du Docteur Rouis, 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE

ou par mail à bernard.chapon@orange.fr

Pas d'inscriptions sur place. Les dossards sont à retirer au gymnase à partir de 13h00.

Services :

Des vestiaires et douches seront disponibles.

Classements et récompenses :

Un lot sera remis à tous les participants du 5 km et du 10 km.

Un classement scratch faisant apparaître les catégories sera établi pour chaque course.

Récompense au premier de chaque catégorie, ainsi qu'aux trois premiers masculins et les trois premières féminines du classement scratch. La présence du récipiendaire est obligatoire à la remise de la récompense.

Mesures sanitaires :

L'accès au parcours et aux installations sera soumis aux mesures sanitaires (pass sanitaire, masque, ...) en vigueur à la date de l'évènement.